

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2018

8/5 – TARIFICATION DES ACTIVITES ORGANISEES A DESTINATION DU PUBLIC ADOLESCENT (11-17 ANS)

En 2014, le service Jeunesse a mis en place un diagnostic concernant les différents accueils de loisirs de la Ville. Dans ce cadre, nous avons relevé une baisse de fréquentation de l'accueil de loisirs adolescents « le Phare » créé en 2009. Une réflexion sur les modalités d'accueil de ce public a donc été entreprise pour aboutir, en mai 2015, à la transformation du Phare en Lieu d'Accueil et Loisirs de Proximité (LALP) dénommé le « M'Café ».

Cette structure a pour vocation d'être un outil destiné à l'animation et à l'information pour le public préadolescent et adolescent (11/17 ans) de Mons en Barœul. Par le développement, l'organisation, la coordination et la promotion d'activités de proximité en direction des jeunes, la structure entend encourager la mobilisation d'un plus large public.

Elle répond aux objectifs suivants :

- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et notamment du respect de soi, des autres et de l'environnement,
- favoriser l'autonomie et la mobilité des participants,
- favoriser l'expression, le dialogue, le lien avec les familles des participants.

Et plus spécifiquement :

- rendre les jeunes acteurs de leurs projets,
- favoriser l'implication du jeune dans la mise en place de projets collectifs,
- créer des conditions favorables à mieux connaître les attentes des participants,
- favoriser des espaces et formes d'engagement dans la vie locale,
- expérimenter de nouvelles formes d'animation/loisirs des jeunes,
- favoriser la mixité des publics, la socialisation entre pairs et le lien social sur le territoire.

Les « Bons Loisirs Adolescents » permettent de participer aux activités du M'Café. Leur tarif est fonction du quotient familial de l'année en cours.

Il est proposé au conseil municipal :

- de définir les tarifs de « Bon Loisirs Adolescents » selon le barème suivant :

QF 2018	Tarifs BLA 2018
0 à 369	1.50 €
370 à 499	1.80 €
500 à 700	2.00 €
700 à 810	2.20 €
811 à 1 000	2.40 €
1 001 à 1 250	2.50 €
Supérieur à 1 250	2.70 €
Extérieur hors département	3.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à définir le nombre de BLA pour les activités adolescents selon les catégories suivantes :
  - forfait accueil libre pour l'année scolaire,
  - sortie à la demi-journée,
  - sortie à la journée complète,
  - stage de découverte,
  - soirée/événementiel,
  - séjour – projet.

Cette tarification sera appliquée à compter du 9 juillet 2018, date de début des vacances scolaires d'été.